

Cabinet de **la SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**
Avocats au Barreau de BONNEVILLE
Immeuble « La Résidence », 111 Rue du Pont, 74130 BONNEVILLE
briffod-puthod@wanadoo.fr

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT UNIQUE
D'UN LOCAL COMMERCIAL sis sur la Commune de **MARIGNIER** (Haute-Savoie),
203 Avenue de la Gare

MISE A PRIX : 50.000 € (CINQUANTE MILLE EUROS), frais en sus

Fixée au **JEUDI 05 NOVEMBRE 2020 à 14 heures**, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74130), au Palais de Justice de ladite ville.

A la requête de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie dénommée **CRÉDIT AGRICOLE DES SAVOIE**, Société Coopérative à capital et personnel variables régie par le Livre V du Code Rural, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 302 958 491, dont le siège social est sis PAE Les Glaisins, 4 Avenue du Pré Félin, ANNECY-LE-VIEUX - 74985 ANNECY CEDEX 9, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour avocat **la SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**.

DÉSIGNATION DES BIENS : sur la Commune de **MARIGNIER** (Haute-Savoie), 203 Avenue de la Gare, dans l'ensemble immobilier en copropriété comprenant : au sous-sol, une cave ; au rez-de-chaussée, un local commercial avec réserve, un garage et un appartement ; au premier étage, deux appartements ; au deuxième étage et combles, un appartement. Figurant au cadastre sous les références suivantes : **section AM n°137** (02a 11ca).

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés :

* **Lot n°3** : au rez-de-chaussée, *un local commercial avec réserve et WC d'une surface Loi Carrez totale de 41,95 m²*. Avec les 2.000/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

OCCUPATION : Aux termes du procès-verbal de description dressé le 03 septembre 2019, les locaux sont occupés par la SAS DREAM IMMOBILIER, selon bail commercial sous seing privé en date du 07 février 2015, pour une durée courant du 07 février 2015 au 31 janvier 2024, moyennant un loyer mensuel de 746 €.

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute occupation, sans recours contre le vendeur poursuivant la vente.

Le tout plus amplement décrit au P.V. de description dressé par la SAS SAGE ET ASSOCIES, Huissiers de Justice au FAYET, le 03 septembre 2019 et annexé au cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente, déposé le 17 octobre 2019 au Secrétariat-Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE sous le n°19/01258, où chacun peut en prendre connaissance.

VISITE : une visite sera organisée par la SAS SAGE ET ASSOCIES le VENDREDI 23 OCTOBRE 2020 de 11 heures à 12 heures.

ENCHÈRES : en conformité de l'article R.322-40 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, les enchères ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74).

RENSEIGNEMENTS : pour plus de renseignements, s'adresser :

- au Cabinet de **la SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**, Avocats – (Tél. 04.50.97.00.07),
- au Greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE où le cahier des conditions de vente est déposé – (Tél. 04.50.25.48.00).

Fait et rédigé à BONNEVILLE, le 14 septembre 2020.